

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL254

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.